

## COMMISSION PERMANENTE DU 25 JANVIER 2021

### PRÈS DE 5,5 MILLIONS D'EUROS VOTÉS ET 73 RAPPORTS EXAMINÉS

Marc Lefèvre, Président du conseil départemental de la Manche, a réuni lundi 25 janvier, la commission permanente du conseil départemental à la Maison du Département à Saint-Lô, pour examiner 73 rapports. Ce sont près de 5,5 millions d'euros qui ont été votés en direction des projets et des habitants de la Manche. Tour d'horizon des décisions prises.

#### LÉGUMERIE SOLIDAIRE EN CENTRE-MANCHE :

##### le Département soutient la création du projet sous forme de chantier d'insertion

L'association « la légumerie-conserverie solidaire » porte un projet de légumerie-conserverie. Son conseil d'administration est composé du GIP restauration collective centre Manche, de la Banque alimentaire et de l'IPE Environnement. Biopousses, association partenaire du projet, rejoindra les 3 collègues lors de la prochaine assemblée générale.

Cette association a donc pour projet de créer un atelier-chantier d'insertion (ACI) de légumerie-conserverie. Elle salariera douze postes, agents de productions, logisticien(ne)s en Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI), un encadrant technique pédagogique et social (ETPS) en contrat à durée indéterminée et un accompagnateur socioprofessionnel (ASP) à mi-temps. Les salariés seront issus des bassins d'emploi de Saint-Lô et Coutances. Les salariés en CDDI bénéficieront d'un suivi mensuel, au travers de la formulation d'un parcours d'insertion défini par un contrat d'objectif, un accompagnement lié au logement, à la mobilité, à l'alimentation, à l'emploi..., un apprentissage adapté à chacun aux travers de pédagogies éprouvées, un accompagnement vers le retour à l'emploi, la mise en place de plans de formation annuel ainsi que des formations internes et externes.

**Au regard de la cohérence de ce projet avec les politiques départementales (insertion par l'activité économique et filières agricoles de proximité), la commission permanente a voté à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 20 000€ à l'association « La légumerie-conserverie solidaire » afin de soutenir les investissements pour la création d'une légumerie-conserverie sous forme de chantier d'insertion dans le centre Manche.**

#### LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE :

##### le Département poursuit son soutien à la recherche appliquée pour la mise au point d'un système « répulsif et piégeage »

Des enjeux agricoles, écologiques et sanitaires liés à l'expansion effrénée du frelon asiatique ont été répertoriés, l'espèce étant arrivée dans la Manche en 2011. Face à ces enjeux, le Département est engagé dans la lutte contre le frelon asiatique depuis 2016. En 2020, il a soutenu à hauteur de 100 000 € le programme de lutte porté par la Fédération départementale de défense contre les organismes nuisibles (FDGDON), organisme à vocation sanitaire en charge de la coordination du programme de lutte collective départemental. Avec 2 892 destructions de nids au 31 octobre 2020, les résultats dépassent le résultat total de 2019, mais cela reste bien inférieur au bilan de l'année 2018.

Pour mémoire, deux projets de recherche ont été soutenus financièrement respectivement à hauteur de 50 000 € et 77 000 € par le Département les deux années passées : un projet visant la destruction thermique des nids, et un autre visant la protection ciblée des ruchers. Au vu des résultats très encourageants des travaux, **avec pour objectif l'élaboration d'un système « répulsif et piégeage » du frelon à destination des apiculteurs, la commission permanente a voté à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 40 000€ au Centre National de la Recherche Scientifique Centre Poitou Charente**. Un ingénieur en contrat à durée déterminée de huit mois (d'avril à novembre 2021) sera ainsi recruté par le Centre national de la recherche scientifique et encadré par Monsieur Eric Darrouzet, enseignant-chercheur à l'IRBI – Université de Tours.

### CONTRATS DE PÔLE DE SERVICES :

#### Le Département accompagne le développement des communes jouant un rôle de centralité sur le territoire

Le conseil départemental, dans le cadre de sa politique territoriale 2016-2021, a souhaité un partenariat renforcé avec toutes les communes de la Manche. Au regard des équipements dont elles disposent, 65 communes jouant un rôle de centralité sur le territoire ont été identifiées. Afin de conforter leur attractivité, le conseil départemental s'engage auprès d'elles à travers un Contrat de Pôle de Services, pour une durée de quatre ans, et portant sur la création, le développement et l'amélioration d'équipements publics, l'aménagement et la valorisation des cœurs de bourgs mais également sur des actions visant à favoriser le vivre ensemble.

C'est dans le cadre des Contrats de pôle de services en cours que la commission permanente a voté à l'unanimité :

- **l'attribution d'une subvention de 120 000 € au bénéfice de la commune de Saint-Pois pour la construction d'un espace visant à conforter l'offre de soins de proximité,**
- **l'attribution d'une subvention maximale de 149 600€ pour la réalisation de travaux de rénovation et transformation de la salle culturelle de la commune déléguée de Saint-Ebremond-de-Bonfossé ;**
- **l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 5 694 € en fonctionnement et de 2 920 € en investissement, en faveur de la commune de Canisy pour la mise en œuvre du projet orchestre à l'école au sein de son école primaire ;**
- **l'attribution d'une subvention maximale de 149 600 € pour la réalisation de travaux de rénovation et transformation de la salle culturelle de la commune déléguée de Saint-Ebremond-de-Bonfossé.**

Elle a également approuvé le contrat de pôle de services de la commune de Brix 2021-2025.

### FONDS D'INVESTISSEMENT RURAL :

#### Le Département accompagne les projets des communes rurales

Dans le cadre de sa politique territoriale et de la mise en œuvre du fonds d'investissement rural, le Département accompagne les communes rurales qui souhaitent développer des services et équipements nécessaires à la vie quotidienne de leurs habitants. Dix thématiques sont ainsi concernées : l'habitat, les commerces, les locaux scolaires et cantines, les équipements périscolaires, les équipements « petite enfance », les salles de convivialité, les bibliothèques, les aménagements d'espaces naturels et paysagers, les revitalisations d'espaces publics en cœur de bourg et l'aménagement durable des enclos paroissiaux.

C'est dans le cadre des Fonds d'Investissement Ruraux en cours que la commission permanente a voté à l'unanimité :

- **l'attribution d'une subvention de 56 693 € en faveur de la commune de Couville pour la construction d'une salle de classe pour renforcer l'offre scolaire et périscolaire ;**
- **l'attribution d'une subvention de 68 110 € en faveur de la commune d'Yvetot-Bocage pour la construction d'une garderie périscolaires-salle de motricité pour renforcer l'offre scolaire et périscolaire ;**
- **l'attribution d'une subvention de 95 900 € en faveur de la commune de Hudimesnil pour la couverture du nouveau plateau multi-activités pour renforcer les activités sportives scolaires et périscolaires.**

Aussi, la commission permanente a approuvé à l'unanimité les candidatures des communes de **Beauchamps** (création d'un terrain multisports mitoyen de l'école qui pourra être utilisé sur le temps scolaire et périscolaire), **Cavigny** (réhabilitation d'un logement communal afin de répondre aux normes actuelles électriques et énergétiques en vigueur), **Fleury** (rénovation et extension du groupe scolaire), **Grosville** (extension du groupe scolaire), **Saint-Jean-le-Thomas** (projet de création de terrain multisport). L'ensemble des opérations représentent un investissement global de **971 656 €** et une mobilisation potentielle de **355 000 €** de crédits « fonds de développement du territoire » au titre du fonds d'investissement rural.

#### **ATTRACTIVITÉ MÉDICALE :**

#### **le Département octroie des indemnités de déplacement et primes d'exercice forfaitaires à destination des internes et jeunes professionnels effectuant des remplacements et collaborations dans la Manche**

L'attractivité de la Manche pour les professionnels de santé est une priorité essentielle pour le conseil départemental. Pour faire venir de jeunes praticiens, les fidéliser dans la Manche, les accompagner dans un projet d'installation, le Département a développé plusieurs dispositifs d'aide :

- l'indemnité de déplacement pour les remplacements dans des zones à densité médicale moyenne ou faible, aux étudiants entre la fin de l'internat et le passage de la thèse. Cette aide est proportionnelle à la distance entre domicile et lieux de remplacement ;
- la prime d'exercice forfaitaire pour les remplacements et collaborations aux professionnels diplômés depuis moins de trois ans, pour la réalisation d'un mi-temps minimum de remplacements ou de collaborations, dans des cabinets de groupe en zone moyennement dense ou sous-dense.

Ainsi, la commission permanente a voté à l'unanimité **l'attribution de 33 600€ d'aides :**

- **à deux internes correspondant à l'indemnisation des frais de déplacement pour la réalisation de remplacements dans la Manche,**
- **à deux candidats au dispositif de prime d'exercice forfaitaire pour la réalisation de remplacements et d'une collaboration en médecine générale.**

#### **PROGRAMME DÉPARTEMENTAL POUR L'INSERTION, L'EMPLOI ET L'ENTREPRENARIAT :**

#### **le Département soutient l'association Fil et terre dans le cadre de son action mobilité**

Dans le cadre du Programme départemental pour l'insertion, l'emploi et l'entrepreneuriat (PDIEE), le Département finance une diversité d'actions dont l'objectif est le retour à l'activité. Parmi ces actions, un focus important est réalisé sur le volet mobilité : financement d'actions de formation au permis de conduire, soutien financier pour le financement du code et de la conduite, achat de véhicule et réparation ainsi que de la location de véhicule (quatre roues et deux roues).

Fil et terre, structure de l'insertion par l'activité économique, a été retenue pour la gestion d'un parc automobile sur l'ensemble du territoire depuis de nombreuses années, avec en soutien Accueil emploi et passerelles vers l'emploi sur les zones centre et sud Manche. Cette action émerge également sur des fonds européens. Comme suite à la non prise en compte des frais d'amortissement pour l'achat de véhicule d'occasion par le fonds social européen, le budget de la structure a été fragilisé.

Cette action profite aux bénéficiaires du RSA, inscrit dans un parcours d'insertion dynamique et apporte un réel bénéfice pour leur retour à l'emploi.

**La commission permanente a validé à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 25 000 € à Fil et terre pour permettre le financement des frais d'amortissement du renouvellement du parc automobile effectué sur les années 2018 et 2019.**

### PLANÈTE MANCHE RÉNOVATION :

#### le Département aide financièrement les particuliers pour la rénovation énergétique et architecturale de leur habitation

Le conseil départemental mène depuis 2014 une politique de soutien en faveur des projets de rénovation globale des habitations individuelles utilisées en résidence principale et situées sur le territoire de la Manche. Le dispositif, Planète Manche rénovation, accorde une aide basée sur un triplement des certificats d'économie d'énergie pouvant être valorisés par les travaux d'amélioration énergétique. Cette aide peut être portée à 25 % des dépenses éligibles, dans la limite de 50 000 €, soit un soutien maximum de 12 500 € pour des projets de rénovation innovants en matière architecturale ou de nouvelles technologies. L'attribution de l'aide est conditionnée à l'accompagnement des porteurs du projet par le CAUE50 dans le cadre d'une mission de service public de conseil architectural et énergétique aux particuliers.

**La commission permanente a voté à l'unanimité douze projets de rénovation soumis à son approbation, représentant une subvention d'un montant global de 99 014 € aux propriétaires de maisons individuelles, contribuant à générer 773 423 € de travaux par effet de levier.**

### AIDE DÉPARTEMENTALE AU TITRE DE LA SAISON 2020-2021:

#### le Département soutient le sport de niveau national

Dans le cadre de sa **politique de soutien à la pratique sportive de niveau national**, la commission permanente a voté à l'unanimité la répartition des aides attribuées aux clubs de sports collectifs évoluant au niveau national au titre de la saison sportive 2020-2021, **pour un montant global de 160 000 €** : BASKET CLUB DE LA HAGUE - URVILLE-NACQUEVILLE (6 000 €), UNION SPORTIVE LA GLACIERIE BASKET (24 500€), UNION SPORTIVE DU TRAVAIL BASKET - EQUEURDEVILLE (12 000 €), ASSOCIATION SPORTIVE ELLE ET VIRE CANOË KAYAK (ASEV) (14 000 €), CANOË CLUB AVRANCHES (16 000 €), CLUB KAYAK MER ET NAUTISME EN COTENTIN (CKMNC) - CHERBOURG (16 000 €), JEUNESSE SPORTIVE CHERBOURGEOISE MANCHE HANDBALL (14 500 €), PATRONAGE LAÏQUE GRANVILLE HANDBALL (30 500 €), NORD COTENTIN HOCKEY PLUS - CHERBOURG (10 000 €), SAINT-LÔ VOLLEY (1 500 €), SPORTING CLUB COUTANÇAIS VOLLEY (6 000 €), GRANVILLE WATER POLO (9 000 €).

La dynamique inclusive impulsée par le Département se retrouve également dans le champ sportif avec une proposition d'aide à hauteur de 12 000 € pour le club de l'UST Basket Equeurdreville dont l'une des équipes évolue en deuxième division du championnat de France de handibasket.

## **SUBVENTIONS 2020-2021 AUX ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES : Le Département soutient la pratique artistique en amateur**

Le nouveau Schéma départemental de l'enseignement, des pratiques et de l'éducation artistiques (SDEPEA) 2020-2025 s'inscrit dans la continuité du précédent schéma et propose chaque année une aide au fonctionnement des établissements d'enseignements artistiques. Les critères pris en compte pour le calcul des montants de subvention sont le nombre d'élèves, la masse salariale, l'accessibilité des tarifs et le niveau de formation des enseignants.

**La commission permanente a voté à l'unanimité les montants de l'aide au fonctionnement pour l'année 2021 pour quinze établissements d'enseignement artistique** (le dossier du seizième établissement d'enseignement artistique, incomplet à la date butoir fixée, sera présenté lors d'une prochaine commission permanente) **et les deux écoles de cirque soutenues dans le cadre du SDEPEA, représentant une somme totale de 287 165 €, dont :**

- **231 380 € pour les neuf établissements d'enseignement artistique en régie :** Ecole de musique d'Agneaux (10 400 €), Conservatoire à rayonnement communal de Cherbourg-en-Cotentin (40 000 €), Ecole de musique de Coutances mer et bocage (16 050 €), Conservatoire à rayonnement intercommunal de Granville terre et mer (30 000 €), Ecole des arts de la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie (65 695 €), École des arts vivants de La Hague (14 020 €), École de musique des Pieux (18 300 €), École de musique de Saint-Lô (16 500 €), Ecole de musique de Valognes (20 415 €) ;
- **50 645 € pour les six établissements associatifs :** Ecole de musique et de danse de Brécey (10 115 €), Ecole de musique de Bricquebec-en-Cotentin (7 100 €), Ecole de musique intercantonale de Canisy-Marigny (8 840 €), Ecole cantonale de musique de Torigny-les-Villes (6 800 €), Ecole de musique de La Haye (7 085 €), Ecole de musique et danse « La clé de sol » - Villedieu-les-Poêles – Rouffigny (10 705 €) ;
- **5 140 € pour les deux écoles de cirque :** Ecole de cirque Sol'Air (3 000 €), Les Saltimbrés (2 140 €).

## LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

La Commission permanente du conseil départemental est une émanation de l'assemblée départementale, composée à la proportionnelle des groupes politiques qui y sont représentés. Elle a pour mission de statuer sur les affaires courantes du Département, en assurant la permanence de l'assemblée départementale, qui lui donne délégation, entre chaque session. Elle se réunit environ une fois par mois et délibère sur de nombreux dossiers. Elle est habilitée à prendre des décisions en dehors des votes effectués lors des sessions trimestrielles, dans les domaines que lui a délégués l'assemblée départementale.

### LES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE :

Président : Monsieur Marc Lefèvre

1<sup>er</sup> vice-président : Monsieur Jean Morin

Vice-Présidents :

Monsieur François Brière, rapporteur de la commission permanente

Madame Catherine Brunaud-Rhyn

Monsieur Jacques Coquelin

Madame Marie-Pierre Fauvel

Madame Nicole Godard

Madame Anne Harel

Monsieur Jean-Marc Julienne

Madame Christine Lebacheley

Madame Valérie Nouvel

Membres :

Monsieur Philippe Bas

Madame Brigitte Boisgerault

Monsieur Jean-Claude Braud

Monsieur Serge Deslandes

Madame Yveline Druetz

Madame Madeleine Dubost

Madame Karine Duval

Madame Marie-Hélène Fillâtre

Monsieur Dominique Hébert

Madame Maryse Hédouin

Madame Patricia Lecomte

Monsieur Jean Lepetit

Madame Anna Pic

Monsieur François Rousseau

Monsieur Franck Tison

### CONTACTS PRESSE

**Nicolas Bourdet**  
02 33 05 95 03 – 06 86 38 20 84  
nicolas.bourdet@manche.fr

**Héloïse Caillard**  
02 33 05 99 43 – 07 84 15 07 61  
heloise.caillard@manche.fr

**Alexandra de Saint Jores**  
02 33 05 99 11 – 06 80 24 41 96  
alexandra.desaintjores@manche.fr